



HAL
open science

Le développement durable: une controverse socio-politique

Maryvonne Dussaux

► **To cite this version:**

Maryvonne Dussaux. Le développement durable: une controverse socio-politique. 2019. hal-02058994

HAL Id: hal-02058994

<https://hal.science/hal-02058994>

Preprint submitted on 20 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Maryvonne Dussaux, MCF, UPEC
Membre du LIPHA-PE
maryvonne.dussaux@u-pec.fr

COLLOQUE IDEP 2017

La place de la controverse dans les études du politique.

Date : 18 et 19 décembre 2017
Lieu : Université Paris Est Créteil

Le développement durable : une controverse socio-politique

Pourquoi s'intéresser aujourd'hui au développement durable alors qu'il semble disparaître du vocabulaire politique, remplacé par les mots de transition écologique, énergétique ou solidaire ?

D'une part, parce que le développement durable est un principe d'action très présent dans la politique internationale et qu'il fait l'objet d'une importante réglementation en France. En effet, il est, depuis 2005, inscrit dans une charte adossée à la constitution et est attendu dans les déclinaisons des politiques locales, en particulier les politiques d'aménagement du territoire. D'autre part, parce que le développement durable, comme l'avait annoncé Pierre Lascoumes dès 2002, se définit avant tout par ses enjeux. Si ceux-ci sont désormais clairement identifiés (Article L 110-1 du code de l'environnement), il apparaît que les politiques mises en œuvre ne suffisent pas à enrayer le phénomène de dégradation que ce soit sur le plan environnemental ou social. Il y a donc lieu de poursuivre les travaux autour de cette politique publique.

Depuis sa validation politique en 1992 lors du sommet de Rio, le développement durable est présenté comme un consensus autour d'un projet partagé par tous comme le laisse à penser le titre des rapports publiés : « Notre avenir à tous » (Brundtland, 1992) ; « L'avenir que nous voulons » (Rio+20, 2012). Notre objet sera ici de déconstruire cette représentation en montrant qu'elle est déconnectée des discours que ce soit celui des chercheurs qui s'intéressent au développement durable ou celui des acteurs engagés dans des projets d'aménagement.

En fait, dès l'origine le développement durable fait l'objet de débats. Sa dénomination interpelle. Dominique Vivien, économiste, préfère garder l'idée d'un développement « soutenable » plutôt que « durable » (Vivien, 2005). D'autres considèrent que c'est la notion même de développement qui pose question, que l'on souhaite imposer un modèle unique à toute la planète dans la perspective d'une occidentalisation du monde (Latouche, 1989). Porteur d'espoir à ses débuts, il va aussi très vite décevoir ceux qui attendaient une mise en œuvre à la hauteur de la gravité des enjeux. Les titres des ouvrages parus dans les années 2000 sont éloquentes. L'économiste Gille Rotillon demande : « Faut-il croire au développement durable ? » (Rotillon, 2008), tandis que le philosophe Dominique Bourg s'interroge : « Quel avenir pour le développement durable ? » (Bourg, 2002).

A ce stade, il nous semble que pour avancer dans la compréhension de ce principe d'action, il nous faut dépassionner le débat. L'approche par la controverse doit nous y aider en posant clairement le point de vue des différents participants. Cela devrait nous permettre de mieux en comprendre les enjeux qui ne sont pas uniquement des enjeux d'équité et de durabilité, mais aussi des enjeux politiques.

Nous nous intéresserons dans un premier temps aux multiples approches qui existent au sein de la communauté scientifique, puis nous regarderons quelle est l'opérationnalité de ce principe au moyen d'une étude de cas. Nous avons choisi pour cela un projet d'aménagement très contesté qui est celui d'EuropaCity. Cela nous permettra de dresser la cartographie de la controverse et de voir si le développement durable est mobilisé par les acteurs et de quelle façon.

I- Un projet politique qui séduit peu

A- Le développement peut-il être respectueux de l'environnement ? La protection de l'environnement peut-elle permettre le développement ?

a) La recherche d'un compromis

Le développement durable est le plus souvent défini de façon chronologique en déroulant la longue liste des rencontres internationales qui définissent les orientations politiques. La plupart des ouvrages de vulgarisation l'inscrivent dans la filiation de la question environnementale, prise en compte dans les politiques publiques à partir des années 70. Il est vrai que la paternité de la notion revient à l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature) qui, dès 1980, l'avait inscrite dans un rapport intitulé « stratégie mondiale de la conservation ». Mais, l'émergence de la notion de développement durable, signe la volonté de l'ONU de rassembler deux de ses programmes : Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), créé en 1966 et le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), créé en 1972 à la suite du sommet de Stockholm. Le PNUD centre ses priorités sur le « développement humain ». Les travaux de l'économiste indien Amartya Sen ont abouti à la création d'un indice de développement humain qui prend en compte la santé des populations et leur niveau d'éducation. Le PNUE a de son côté développé, suite aux travaux d'Ignacy Sachs, la notion d'éco-développement.

La commission, créée en 1983 pour préparer le sommet de la Terre de RIO et présidée par madame Gro Harlem Brundtland, doit rassembler les deux courants. Elle est intitulée commission mondiale sur *l'environnement et le développement*. Certes, on peut regretter la dispersion des instances chargées des enjeux liés à la durabilité (Figuière Boidin & Diemer, 2014, p.49), mais le récent accord sur les Objectifs du Développement Durable (ODD) confirme cette réorientation. La prolongation du programme du PNUD 2000-2015 (Objectifs du millénaire) s'inscrit dans la dynamique des sommets de la Terre qui promeuvent le développement durable. En 2015, les chefs d'Etat se sont accordés sur un nouveau programme à visée universelle, nommé « agenda 2030 ». Celui-ci intègre l'ensemble des préoccupations économiques, sociales et environnementales. Constitué autour de 17 objectifs et 169 cibles à atteindre, sa diffusion se fait actuellement sous l'acronyme ODD.

Peut-on pour autant dire qu'il y a consensus autour de la notion de développement durable ? Non, puisque, si un processus institutionnel est bien engagé, nous trouvons dans les discours, des oppositions de principe, des doutes et plus récemment des rejets.

b) Des oppositions de principe

Le mot développement est le plus souvent pris dans son sens restrictif de « développement économique » lui-même associé à l'idée de croissance (Comélieu, 2012). Ces interprétations vont susciter de violentes réactions à l'égard du développement durable dans différents courants de pensée.

Du côté des partisans du développement

Pour Sylvie Brunel, géographe et spécialiste des questions de développement, le développement durable a surtout produit un empilement de lois et de règlements :

« Cette frénésie normative, dont on peut se demander si elle n'était pas d'abord dictée par la peur de voir émerger les pays du sud, la désignation de nouveaux ennemis mobilisateurs permettant de terrifier et de culpabiliser les masses (...) a surtout représenté un formidable coup de fouet pour le capitalisme industriel du nord, en perte de vitesse après l'euphorie des 30 glorieuses » (Brunel, 2014, p.8).

Elle refuse de rentrer dans des discours catastrophistes et propose une géographie des possibles.

« Face à la dramaturgie du développement durable, les géographes appellent leurs concitoyens à conserver leur sérénité et à retrousser leurs manches. La question du changement climatique notamment n'est pas perçue sous l'angle d'une menace mais d'une opportunité : ouverture de nouvelles routes et de nouveaux territoires, libération de terres cultivables, accès à de nouvelles ressources » (Brunel, 2014, p.11).

Du côté des partisans de la décroissance

La croissance est au cœur de la problématique. Le rapport Meadows, souvent cité comme le point de départ de la prise de conscience de la question environnementale était intitulé « Halte à la croissance ». Il préconisait un arrêt de la croissance dans les pays du Nord pour permettre aux pays du Sud de se développer afin de retrouver une certaine équité entre les Nations sans puiser dans les réserves naturelles. Cette idée, qui n'a pas été reprise dans le rapport Brundtland, a renforcé un mouvement qui souhaite faire de la décroissance un nouveau projet politique. Ses initiateurs rejettent complètement l'idée d'un développement durable. Ainsi, Paul Ariès explique que le développement durable est une farce idéologique :

« Cet oxymore constitue un véritable poison idéologique puisqu'il empêche de prendre conscience de la réalité et refoule les problèmes en faisant croire que nous aurions la solution. Le développement durable sert à chloroformer les citoyens » (Ariès, 2008, p.170).

c) Une dynamique réelle, mais qui peine à se mettre en œuvre

De nombreux auteurs montrent, qu'au travers des politiques de développement durable, tente de s'inventer un projet de transformation qui s'inscrit à la fois dans la continuité et dans la rupture. Pour Yannick Rumpala, l'analyse de la littérature grise met en évidence la construction d'un méta-récit :

« Ce méta-récit crée un cadre d'intelligibilité des évolutions à engager. Il installe aussi un cadre de référence, plutôt sur des principes relativement généraux. Ce récit transcendant à vocation universelle peut trouver des bases justificatrices en décrivant un futur à accomplir. Dans son déroulement narratif, il construit une image de l'état à atteindre et manifeste une capacité de projection dans l'avenir » (Rumpala, 2010, p. 76).

Une recherche pluri-disciplinaire, conduite par le sociologue Jean Foyer, sur Rio +20 (sommet de la Terre de 2012), prend le contre-pied de l'idée générale qui annonce l'échec de cette conférence internationale et l'incapacité de l'ONU à faire avancer la cause du développement durable. Au contraire, après un travail d'observation qui a duré tout au long de la conférence, les recherches montrent que le sommet est un vrai lieu d'échange et de débat :

« Bon nombre de conférences aux résultats jugés insuffisant ont néanmoins permis de stimuler des réflexions et actions dans le domaine du développement durable et d'en accroître la visibilité. Parfois difficile à percevoir, les effets indirects de ces réunions planétaires prennent des formes multiples : engagement des Etats, constitution de réseaux ou de luttes » (Foyer, 2015, p.12).

Mais, pour ces deux auteurs, s'il existe bien une dynamique en cours, celle-ci n'est pas consensuelle. Yannick Rumpala explique que le consensus apparent peut masquer des luttes socio-discursives plus ou moins visibles :

« D'un côté, l'espace de discussion apparaît ouvert aux possibilités de rapprochement, de reconfigurations entre conceptions normatives divergentes. Mais, d'un autre côté, la persistance de divergences (typiquement entre les positions proches des courants écologistes et celles plus sensibles aux préoccupations des milieux d'affaires) reste aussi un facteur important qui peut expliquer les difficultés des propositions en faveur d'un « développement durable » à trouver des bases de légitimation et des voies d'opérationnalisation » (Rumpala, 2010, p.81).

Jean Foyer précise que :

« Au-delà des discours de façade, les rapports à Rio entre rationalités environnementales, économiques et sociales se sont donc plus posés en termes conflictuels qu'en terme d'équilibre et de synergie » (Foyer, 2015, p.23).

d) Une déception et un rejet

On peut se demander si l'histoire ne donne pas raison à Edwin Zaccai qui dès 2002 nous alertait sur les risques de démobilitation. Pour lui, le développement durable est une illusion mais une illusion mobilisatrice. Toutefois, elle présente un risque :

« A cet égard le caractère ambivalent du développement durable d'apparaître comme un changement et comme une continuité, s'il peut permettre dans un premier temps d'élargir la base d'adhésion, ne peut jouer qu'un rôle limité, à la fois dans le temps et dans ses effets. L'attrait de cette image s'atténuera au fur et à mesure que le projet sera mieux connu, et que l'on avancera dans les phases de son implémentation. Si, comme c'est le cas actuellement, beaucoup de problèmes posés continuent à ne trouver que peu de réponse à leur mesure (...), il est possible que l'adhésion symbolique voit sa portée diminuer. » (Zaccai, 2002, p.332)

Le géographe François Mancebo, dans la seconde édition de son ouvrage entièrement consacré au développement durable, ne cache pas sa désillusion :

« le développement durable se transforme aujourd'hui en une sorte de doxa molle, sur laquelle s'appuie nombre d'acteurs pour justifier des pratiques plus ou moins avouables. Les politiques ont été maladroitement traduites en actions spécifiques locales par des agendas 21 locaux. Ceux-ci sont devenus en l'absence de finances locales adéquates et du fait de leurs subordination à intérêts particuliers, des clubs de réflexion, plus que des plateformes pour l'action » (Mancebo, 2012, p. 296)

On observe que les travaux récents abandonnent le terme de développement durable au profit de la notion de transition qui est qualifiée d'écologique, d'énergétique ou de solidaire comme pour créer une nouvelle mobilisation. Les intitulés de colloques donnent une indication du rejet de la notion de développement durable. En 2006, à Cerisaie, un colloque tentait de rassembler les acteurs sous l'intitulé : « Le développement durable, c'est enfin le bonheur ».

En 2015, dans le même lieu, les organisateurs d'un colloque intitulé : « Quelles transitions ? » s'inscrivent en opposition avec le développement durable dès l'appel à communication :

« Le développement durable est assez rapidement devenu une sorte de tarte à la crème légitimant paradoxalement diverses tendances écologiquement délétères de nos sociétés. Qui n'est pas aujourd'hui un fervent partisan du développement durable ou de la transition écologique »¹

Les économistes Eloi Laurent et de Jacques le Cacheux, dans leur livre *Economie de l'environnement et économie écologique*, n'utilisent pas non plus l'expression de développement durable mais celle de soutenabilité.

Par ailleurs, montent en puissance les notions de sobriété, frugalité, prospérité comme l'indique les ouvrages de Tim Jackson, *Prospérité sans croissance* paru en 2010 ou celui de Serge Latouche, *vers une société d'abondance frugale* publié en 2011.

B) - Des difficultés à penser l'interdépendance.

Le développement durable est très souvent représenté par trois cercles symbolisant les dimensions économique, sociale et environnementale que l'on a complétées ensuite avec les notions de gouvernance et de culture. Si ce schéma est un peu simpliste, il a le mérite de montrer que le développement durable se situe à l'intersection des trois sphères. Il y a lieu de concilier, comme l'indique l'article 7 de la charte de l'environnement : « *la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social* ».

Mais, dans la politique publique et dans les discours, on observe que la taille des cercles n'est pas identique et que l'interdépendance attendue n'a que peu de réalité.

a) L'environnement occupe une place centrale dans les discours.

Dans les représentations, le développement durable est le plus souvent réduit à la question environnementale. La transcription française des accords de Rio montre une difficulté à faire du développement durable un principe d'action global. On tente de répondre aux préoccupations environnementales dans le cadre de politique de développement durable, tout en maintenant des espaces spécifiquement dédiés à la question environnementale. Il faut attendre le sommet de Terre de 2002 et la célèbre déclaration de Jacques Chirac qui affirme que « *notre maison brûle et nous regardons ailleurs* » pour sentir une inflexion dans la politique publique. L'année 2005 représente une étape importante puisque le principe du développement durable est inscrit dans une charte adossée à la constitution. Mais, cette charte qui inclut bien dans son introduction la définition du développement durable est une *charte de l'environnement*. Alors que leurs élaborations devraient permettre de lancer un débat et une mobilisation collective, les stratégies nationales de développement durable s'effacent devant des rencontres dédiées à l'environnement comme le « grenelle de l'environnement » (2009) ou les « conférences environnementales » (2012, 2013, 2014 et 2016). On multiplie ainsi les plans et les programmes, ce qui n'apporte pas de lisibilité à l'action publique. On peut également remarquer que le code qui transcrit la réglementation liée au développement durable est toujours intitulé *code de l'environnement*.

On peut faire la même analyse à partir des dénominations successives du Ministère en charge des enjeux de la durabilité. A partir de 2002, le développement durable remplace l'environnement, mais il est accolé à l'écologie. Si en 2007 une réorganisation permet de mieux inscrire le développement durable dans l'organisation du ministère et de ses services déconcentrés (Lascoumes, 2014), le message reste confus puisque la notion de « transition écologique » tend à remplacer celle de « développement durable ». Ainsi, en 2012, le conseil national du développement durable est remplacé par le conseil national de la transition écologique. Par ailleurs, la stratégie nationale 2015- 2020 est une stratégie de *transition écologique vers le développement durable*. Depuis les dernières élections présidentielles, le ministère est désormais celui de la transition écologique et solidaire.

¹ Colloque de la cerisaie de 2006.

Même si l'écologie politique est en crise, les environnementalistes conservent une certaine influence. Or, ils regardent avec méfiance le développement durable car ils attendaient un changement plus profond dans les logiques économiques :

« La conférence de Rio est en phase avec le consensus de Washington (...). La doctrine du développement extraverti est alors élargie à la protection de l'environnement et à la promotion du développement soutenable par le commerce international et la libéralisation des échanges (Damien & Graz 2001) »²

b) La sphère économique souhaite garder son indépendance

Les entreprises, et en particulier les multinationales très présentes dans les discussions internationales, n'excluent pas de leurs stratégies le développement durable. Toutefois, c'est surtout au travers de la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) que l'action se décline grâce à la mise en place de normes et de labels définis au sein du monde industriel. Les entreprises mettent en avant leur capacité d'autorégulation afin d'éviter une réglementation trop coercitive. Ainsi le « global compact », impulsé lors du forum économique de Davos, définit 10 principes fondamentaux qui comprennent les droits de l'Homme, la responsabilité environnementale et la lutte contre la corruption. Autant d'objectifs que l'on retrouve également dans les politiques de développement durable.

Par ailleurs, la théorie économique prend en compte la question environnementale, mais en gommant toute interdépendance entre les deux problématiques. Le débat tourne autour de la part que l'on doit accorder à l'environnement dans l'économique. Cela donne lieu à des échanges autour du niveau de soutenabilité acceptable et des modes d'évaluation des services rendus par la nature (pollinisation, paysage par exemples). François Mancebo met en évidence des scénarios totalement opposés :

« Il n'est pourtant pas possible de se satisfaire de deux visions de la durabilité opposées, s'ignorant mutuellement, sauf à rendre le développement durable définitivement inopérant. Il n'est pas non plus possible de trancher. La durabilité faible est insuffisante parce qu'elle n'introduit pas de valeur en soi à l'environnement (...). Mais, la durabilité forte ne résout pas toutes les difficultés pour autant, car l'environnement est dynamique et sa transformation par l'Homme inévitable. » (Mancebo, 2012, p.115)

Jacques Theys distingue durabilité faible, forte et très forte. Il montre que cette classification brouille la lisibilité du développement durable. Il distingue six approches différentes. (Voir document 1). Pour Christian Coméniau, nous avons appauvri la notion de développement en pensant qu'elle n'a qu'une dimension économique. Il appelle à une autre vision du développement en l'inscrivant dans une perspective citoyenne (Coméniau, 2012). Dans le même ordre d'idée, l'économiste Franck Dominique Vivien souhaite revenir à une vision humaniste du développement et rappelle la définition donnée, dès 1961, par François Perroux :

« Le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global » (Vivien, 2005, p.54)

c) L'équité, une dimension oubliée.

La question sociale reste la grande oubliée des débats. Peut-on se contenter de l'annonce de l'ONU qui affirme que la pauvreté a diminué ? Non car nous vivons dans *un monde d'inégalités* (Badie & Vidal, 2017). Si la pauvreté a diminué en Chine, elle est encore très présente en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Jusqu'aux années 2000, les inégalités n'apparaissaient pas comme un

² Cité par Figuière C, Boidin B & Diemer A. (2014). Economie politique du développement durable. P.20

problème en soi puisque l'on pensait généralement que la croissance économique permettrait de les réduire. Des études faites au début des années 2000 montrent un double phénomène : non seulement la croissance n'entraîne pas la baisse des inégalités, mais celles-ci sont préjudiciables à la croissance. La répartition des richesses est aujourd'hui profondément inéquitable :

« Les données disponibles sur la répartition des richesses suggèrent de surcroît que l'inégalité de la richesse mondiale est non seulement extrêmement élevée, mais qu'elle a considérablement augmenté ses dix dernières années. Oxfam (2016) estime ainsi qu'en 2015, 62 personnes possédaient à elle seules les mêmes richesses que 3,6 milliards de personnes (soit la moitié la plus pauvre de l'humanité), contre 388 personnes en 2010 ». (Mesplé & Robillard, 2017, p.213)

Document N° 1 : Les différences de conception du développement durable.3

Options ⇔ ↓		Degrés de substituabilité entre la nature, l'économique et le social			
		Soutenabilité très forte	Soutenabilité forte	Soutenabilité faible	
P A R P I P V R I O L C E H G E I E E	Intégration Economie/ environnement	Bioéconomie et décroissance durable (limites absolue de la croissance)	Modernisation économique et intégration économie/environnement (stratégies gagnant-gagnant, économie verte)	Croissance soutenue (minimisation des coûts de l'environnement)	
	Stratégie de développement	Economie solidaire et de la « richesse » (Sociétés et modes de développement alternatifs)	Le développement durable comme stratégie multi-dimensionnelle de développement (conception spécifique du développement durable)	Nouvelle gouvernance et entreprise citoyenne (responsabilité sociale des entreprises, prise en compte des "stakeholders", actions citoyennes)	

De plus, la pauvreté n'est pas seulement monétaire. Les inégalités se retrouvent d'autres domaines essentiels au développement humain, ceux de la santé et de l'éducation (Duflo, 2010). Par ailleurs, l'accroissement des inégalités est une réalité entre les pays, mais également à l'intérieur des pays dits développés eux même. Il est intéressant de voir que l'agenda 2030 intègre la proposition de Martha C. Nussbaum :

« Tous les pays sont des pays en développement parce qu'ils connaissent des problèmes de développement humain et lutte pour une qualité de vie et une justice minimale véritablement acceptable. Tous échouent actuellement à assurer dignité et opportunité pour chacun » (Nussbaum, 2012, p. 33).

d) L'évitement de la controverse

Jacques Theys, en 2010, nous appelle à dissocier le contenu (la définition) du contenant (la politique publique) et à revenir sur les principes qui avaient fondé le développement durable et qui ont été mis de côté. Il y a pour lui cinq éléments majeurs : le souci des stratégies à long terme ; la priorité aux générations futures ; l'articulation entre le local et le global ; la place spécifique des besoins essentiels des populations ou des territoires les plus vulnérables et enfin une meilleure compréhension de l'articulation des trois piliers :

« dernier aspect absolument déterminant, une autre façon d'articuler les objectifs de développement avec l'idée qu'intégrer les différentes dimensions possibles de celui-ci, et en particulier les « trois piliers » économique, social et environnemental, ne doit pas se réduire à un simple collage de ces dimensions, mais doit conduire à redéfinir les objectifs du développement eux-mêmes. » (Theys, 2010, p.33).

En sommes-nous toujours à ce simple collage ? L'agenda 2030 ouvre-t-il cette possibilité de penser les politiques de façon interdépendante ? Nous ne pouvons bien sûr pas répondre à cette question.

Néanmoins, des travaux récents invitent à penser ensemble questions environnementales et questions sociales, ce qui nous permet de sortir de l'impasse dans lequel nous étions en ne regardant que l'interaction environnement / économie. Lucile Maert montre bien que *les pauvres sont à la merci des dégradations environnementales (Maert, 2015, 185)*. Elle montre que cela est principalement lié à un déséquilibre en termes de pouvoir et d'accès aux lieux de décision.

Le concept de justice globale doit permettre de penser ensemble la question sociale et la question environnementale :

« Les inégalités globales pérennisent les problèmes environnementaux : il est en effet tentant pour les pays les plus riches de transférer leurs pollutions vers les pays les plus pauvres. La question environnementale se pose donc en termes de justice globale. Inversement, la lutte contre les inégalités au niveau mondial est inséparable de la justice environnementale » (Duru-Bellat, 2014, p.8)

Nous pouvons conclure cette première étape de notre travail en disant qu'il ne s'agissait pas pour nous de plaider pour le développement durable, ni au contraire de le rejeter. Notre objectif était de brosser rapidement un tableau de sa place dans la politique publique et dans les travaux des chercheurs. Souvent assimilé à la question environnementale, le développement durable suscite de vives réactions de rejet, soit dès son origine, soit après une période de désillusion. Ces résistances ont probablement freiné sa diffusion dans l'action publique, laissant ainsi toute la place à un modèle développement non durable, destructif à la fois pour l'Homme et pour la planète. Bien évidemment les causes sont multiples. Toutefois, il faut insister sur un point : vouloir présenter le développement durable comme consensuel ne facilite pas l'appropriation d'une notion dont la définition est, depuis l'origine, trop imprécise. L'approche par la controverse a le mérite d'éclairer le débat pour faciliter des approches plus distanciées. Mais, au-delà des aspects fondamentaux qui relèvent des logiques économiques et politiques, nous constatons qu'il y a aussi une difficulté à penser collectivement l'interdépendance, à mobiliser la pensée complexe pour aborder les enjeux liés à la durabilité.

Pour compléter ces réflexions théoriques, interrogeons-nous maintenant sur le caractère opérationnel du principe du développement durable. Nous avons choisi pour cela d'analyser un projet d'aménagement très contesté afin de voir s'il permet de structurer la controverse et le débat entre les acteurs.

b) Le développement durable à l'épreuve de la réalité : EUROPACITY

Le géographe Philippe Subra caractérise les territoires en fonction des types de conflits. Le territoire peut être menacé (fermetures d'usine ou d'équipement public), convoité (rivalités entre les acteurs) ou rejeté (risque, nuisance sociale). L'espace qui nous intéresse ici est clairement un territoire convoité. Situé entre les deux aéroports du Bourget et de Roissy Charles De Gaulle, à 15 mn de Paris, son aménagement est un enjeu majeur pour l'Ile de France, en particulier dans le cadre de la construction du « Grand Paris ». Le projet EuropaCity, en particulier, suscite une vive opposition de la part de certains acteurs qui se mobilisent aujourd'hui pour proposer un projet alternatif. Pour décrire le projet et ses enjeux, nous mobiliserons les outils de la géopolitique locale (Subra, 2016) en décrivant le territoire, ses enjeux et ses acteurs. Nous verrons que, si le développement durable est peu mobilisé dans les argumentaires, deux questions majeures illustrent la controverse : l'usage des terres agricoles et l'emploi.

A) - Un parti pris d'aménagement contesté

a) Un quartier d'affaires et de loisirs

Il existe au nord de Paris, entre les deux aéroports, un espace de 700 ha, non encore urbanisé occupé essentiellement par des activités agricoles. Il est situé à l'est du Val d'Oise sur la commune de Gonesse où réside 23 000 habitants. C'est un territoire considéré comme fragile (45% de logements sociaux) puisque le niveau de vie est faible. Certes, la présence de Roissy permet un dynamisme économique, mais il ne profite pas aux habitants, sans doute à cause de leur manque de qualification. En effet, si le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs (3/2), le taux de chômage est supérieur aux moyennes départementales, régionales et nationales. Sur le plan écologique, l'espace présente deux intérêts majeurs : il possède des terres agricoles de grande richesse, deux zones humides et un cours d'eau à préserver. Bien que dégradés, ces espaces sont favorables à l'hivernage des oiseaux et par conséquent contribuent au maintien de la biodiversité.

En 2015, l'établissement public de Plaine de France annonce un projet d'aménagement commercial d'une partie de cet espace (300 ha). Celui-ci comprend la réalisation d'un quartier d'affaires (140 ha), le projet EuropaCity (80 ha), un parc créatif et le maintien d'une lisière agricole (11 ha). Le quartier d'affaires a pour but d'accueillir des entreprises de tailles diverses, des espaces d'enseignement et de formation, mais aussi des hôtels, des équipements sportifs et culturels et des commerces. Les promoteurs d'EuropaCity annoncent quant à eux un nouveau quartier urbain conçu comme un lieu de vie qui comprend loisirs, cultures, commerces et restaurants. L'idée générale est de s'adapter aux nouveaux modes de vie (augmentation du temps libre, révolution numérique) pour proposer une destination dédiée au temps libre, populaire et touristique :

« en un même lieu, il serait possible de s'évader dans le parc aquatique, de faire de la luge dans le parc des neiges, de tester la dernière attraction du parc à thèmes, d'assister à un spectacle de cirque ou à un concert, de visiter une exposition internationale ou les œuvres créées par les artistes de la résidence de créateurs, de découvrir des nouveautés dans un grand magasin ou un boutique spécialisée, de chiner dans une brocante, de dîner dans un restaurant gastronomique, de se promener dans un parc, de dormir dans une auberge de jeunesse ou dans un hôtel de haut standing. »⁴

⁴ Dossier de présentation du projet, p. 8

Le quartier serait desservi par une gare de la future ligne 17 du Grand Paris Express. Le nombre de visiteurs est estimé à 31 millions par an dès 2024, soit deux fois plus que Disneyland. Le public comprendrait des franciliens ⁵(81%) et des touristes (45% français, 22% européens et 11% affaires). Le budget total est estimé à 3,1 milliards d'€. Le financement, entièrement privé, est majoritairement assuré par la société « Alliages et Territoires », filiale d'Immochan, branche immobilière du groupe Auchan en association avec le conglomérat chinois Dalian Wanda, spécialisé dans le loisir. Ce projet, présenté comme idyllique, suscite des réactions contrastées : D'un côté, l'enthousiasme face aux perspectives de créations d'entreprises ; De l'autre, le rejet face à sa démesure.

b) Une expression facilitée

Pour réussir la mise en œuvre du développement durable, les instances internationales et nationales ne proposent qu'un cadre assez général et comptent sur les débats locaux entre les acteurs pour prendre en compte les enjeux liés à la durabilité et faire émerger des décisions consensuelles. Mais, le principe de la participation, en dépit de son inscription dans la charte de l'environnement, a du mal à se décliner dans les politiques locales. C'est pourquoi, en 1995, a été créée une autorité administrative indépendante : la « commission nationale du débat public » (CNDP) qui est chargée non pas d'émettre des avis sur les projets, mais simplement d'organiser et de faciliter les débats entre les acteurs. Saisie par le porteur du projet EuropaCity en 2013, la CNDP a organisé, du 15 mars au 13 juillet 2016, des réunions publiques, des ateliers thématiques et une consultation Internet. Elle a rendu en septembre 2016 un rapport de synthèse faisant le bilan de cette consultation.

L'enquête publique relative à la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) a également été pour le public l'occasion d'exprimer son avis au commissaire chargé de l'enquête. Elle s'est déroulée du 29 mai au 30 juin 2017, soit environ un an après le débat public. Elle montre que la contestation est toujours vive. Le commissaire enquêteur a reçu 272 observations (2 orales, 24 écrites dont 3 pétitions et 246 courriels). L'immense majorité de ces avis concernait l'aménagement du triangle de Gonesse.

Ces deux dispositifs rendent compte des débats dans des publications suffisamment détaillées et objectivées pour nous permettent d'analyser les enjeux et les controverses à partir de cette littérature grise. La CNDP met en accès libre les rapports et les études, les diaporamas de présentation et les verbatim des réunions. Le rapport du commissaire enquêteur est également une ressource puisqu'il présente de façon détaillée les différents avis reçus, qu'ils émanent des personnes publiques obligatoirement associées, des associations ou des citoyens. Ainsi, les 246 observations consignées sur le registre numérique sont minutieusement synthétisées sur une soixantaine de pages. Nous disposons également du dossier du porteur de projet et la présentation écrite du projet alternatif conçu par les opposants.

c) Des acteurs au point de vue divergents

Le panorama des acteurs et de leurs différences de point de vue est dressé ici à partir des verbatim des réunions du débat public et du rapport du commissaire enquêteur. On note une complémentarité des deux dispositifs participatifs qui ne mobilisent ni les mêmes personnes, ni même les mêmes formes d'expression. Ainsi, les partisans du projet sont très présents dans les réunions organisées par la CNDP, tandis que la parole des opposants prend plus de place dans l'enquête publique, en particulier grâce au registre numérique qui permet l'expression individuelle.

⁵ La zone d'attractivité est définie par la durée de transport (moins de deux heures) et comprend 10 millions d'habitants.

Les acteurs publics

On peut ranger dans cette catégorie, l'Etat et ses services déconcentrés, les entreprises publiques, les collectivités territoriales et leurs intercommunalités.

L'Etat a plutôt une position favorable au projet. L'établissement public de Plaine de France qui porte le projet est très présent lors des réunions de la CNDP pour le défendre. Le préfet du Val d'Oise rappelle lors de la réunion d'ouverture du débat public que l'aménagement du triangle de Gonesse est prévu au schéma régional d'aménagement du territoire et que celui-ci a été validé par l'Etat. De plus, il donne un avis favorable à la révision du PLU, ses nombreuses observations portant principalement sur des aspects techniques. Il ne prend en compte ni l'avis négatif de la CDPENAF (commission départementale de préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)⁶, ni les observations assez critiques de l'autorité environnementale.

Les collectivités territoriales sont profondément divisées. Les communes du Val d'Oise soutiennent le projet défendu par le maire de Gonesse. Comme lui, elles espèrent impulser une autre dynamique à ce territoire qui souffre d'une mauvaise image (Sarcelles, Villiers le Bel). Pour le Président du Conseil départemental, ce projet est le moyen pour la grande couronne d'être intégrée dans le Grand Paris. La communauté de communes Roissy Pays de France est une intercommunalité nouvelle. Son président vient défendre le projet qu'il considère être un moyen de fédérer la nouvelle intercommunalité qui vient de se créer :

« En quelque sorte on peut dire que Gonesse a apporté la dot de la mariée et que franchement, nous l'avons accepté sans hésitation car sinon nous serions en train de monter une communauté qui aurait du mal à exister » (R.P. 18/05/, p.15)

Au contraire, au nord de la Seine Saint Denis, le territoire Paris Terres d'Envol, établissement public déjà intégré dans la métropole du Grand Paris, émet des réserves. Un avis, voté à l'unanimité dénonce un projet urbain consommateur de terres agricoles et naturels, son impact sur les paysages et sur l'environnement (imperméabilisation des sols et fragmentation de la trame verte et bleue), la saturation des axes routiers, la surcharge de la ligne 17 et l'assèchement économique du territoire (destruction de nombreux emplois). Certains élus interviennent dans le débat en se désolidarisant de l'avis donné par leur collectivité. Ainsi, un conseiller municipal de Gonesse vient exprimer sa colère contre ce projet qu'il trouve inutile. Le président du Groupe EELV (Europe, Ecologie, Les Verts) du Conseil régional Ile de France explique que si le schéma directeur a autorisé l'urbanisation, il n'a pas validé le projet EuropaCity qui selon lui prédétermine le projet d'aménagement global. Mais, cela reste marginal et le clivage est territorialisé.

Les acteurs privés

L'activité économique étant un enjeu majeur du projet, on trouve une forte contribution des acteurs privés au débat. Dans les réunions de la CNDP, le directeur du projet EuropaCity est très présent et tente d'apporter nombre d'arguments. Il vient accompagné d'experts dans les domaines de l'économie, de l'environnement. Pour les aspects culturels, c'est un ancien ministre de la culture qui vient expliquer les motifs de son adhésion.

Certains professionnels, comme le directeur du groupe Manutan, ou des représentants d'associations professionnelles, comme l'association Réseaux Business (5 000 chefs d'entreprises locales), sont favorables au projet. Ils pensent pouvoir bénéficier d'un impact positif sur leur activité et s'inscrire dans une dimension régionale, voir nationale et internationale

Mais, le clivage porte sur les commerces. Quelle que soit leur taille, les associations de commerçants s'opposent. Le Président de la confédération des commerçants indépendants de France déclare :

⁶ La CDPENAF est une commission composée de représentants de l'Etat, de Collectivités

« Ce projet nous apparaît après, il faut le dire une présentation magistrale, très théorique. Ce sont de belles photos. Cela fait rêver. Mais, je vais pour ma part vous ramener à la réalité (...). Le projet ne sera pas sans conséquences. Nos centres-villes se désertifient. Cela est grave. Parce que les centres villes, ce ne sont pas seulement des commerces et des commerçants qui vendent. Ce sont les centres commerciaux originels. Pendant des années, on a été séduit par des projets de grandes importances (celui-ci monte un cran au-dessus), on a créé des mètres carrés et des mètres carrés au niveau du péri-urbain. On n'a pas su maîtriser l'urbanisme commercial. On s'est laissé séduire par ces messieurs qui représentent la finance, l'argent, les promoteurs. » (R.P., 9/05/, p.18).

Les commerçants de Terres d'Envois s'organisent en collectif et prennent la parole lors de la réunion du 16 juin pour annoncer leur ferme opposition au projet. Fait plus rare, la direction du centre commercial aéroville s'implique dans le débat. Situé à quelques kilomètres du triangle de Gonesse, ce centre de 84 000 m² est ouvert depuis 4 ans et accueille 200 boutiques. Jusqu'à présent le 3^{ème} plus grand centre commercial de France, il sera directement impacté par le projet EuropaCity. Dans l'une des réunions publiques son directeur questionne sur le périmètre des études faites :

« Quel sera vraiment le bilan économique et pas seulement à l'échelle du territoire ? Ces créations d'emploi se feront au détriment de qui, de quel territoire ? » (R.P.18/05/, p.23).

A l'issue du débat, l'union du grand commerce de centre-ville (Printemps, Monoprix, etc) écrira au Président de la CNDP pour dénoncer un projet démesuré :

« EuropCity est en fait un centre commercial s'appuyant sur un parc de divertissement, ce dernier étant envisagé comme un produit d'appel. Ce mélange entre commerces et loisirs correspond aux dernières tendances de l'industrie de l'immobilier commercial qui cherche à contrer la chute de fréquentation des centres avec une offre de « fun shopping » un peu moins centrée sur les boutiques ? Ce modèle se heurte à une difficulté économique, les activités de loisirs n'ayant pas la même rentabilité au M² que la location de cellules commerciales. D'où la nécessité de surfaces extrêmement importantes permettant d'équilibrer l'opération (courrier du 4/07/2016).

La controverse apparaît également au moment de l'enquête publique. La SCI Aéroville donne un avis négatif à la révision du PLU en manifestant clairement son opposition au projet EuropaCity. Pour la SCI, le projet risque de conduire à des destructions et des transferts d'emploi puisqu'il se fait au détriment des autres centres commerciaux existants. Il est intéressant de noter que le centre commercial dénonce également les impacts environnementaux importants et un manque d'insertion dans le tissu local.

Les chambres consulaires

A la limite entre le public et le privé, nous trouvons les chambres consulaires qui se placent plutôt dans le registre de l'expertise. La Chambre de Commerce et de l'Industrie a produit, à la demande d'Alliages et Territoires, une enquête sur la perception du projet par 441 commerçants. Elle ne participe directement ni au débat public ni à l'enquête publique.

La représentante de l'Ile de France de la chambre des métiers vient expliquer l'importance de la formation dans les CFA, les initiatives prises pour soutenir les entreprises du bâtiment et la complémentarité entre les grandes entreprises qui construisent et les petites entreprises qui s'occupent de la maintenance.

La chambre d'agriculture ne participe pas au débat public mais donne un avis clairement négatif au nouveau PLU de Gonesse. Le motif est la forte consommation de surfaces agricoles dans un territoire déjà fortement impacté au cours des dernières décennies. Notons que la chambre d'agriculture s'interroge également sur la pertinence d'un centre commercial supplémentaire.

Les associations

La mobilisation associative dépasse largement le cadre local. A côté des associations locales créées spécifiquement comme le Collectif Pour le Triangle de Gonesse très présent à la fois lors du débat public et au cours de l'enquête publique (dépôt de pétitions), nous trouvons des associations régionales ou nationales comme France Nature Environnement.

Lors de la réunion d'ouverture, la présence des associations est forte. Elle annonce une mobilisation qui dépasse le local et se focalise sur la question des terres agricoles. A côté du collectif pour le triangle de Gonesse (CPTG), on trouve par exemple le groupement terres Fertiles des Yvelines, la coordination pour la solidarité des territoires d'Ile de France, le club parlementaire pour la protection et l'études des sols, association des amis de la Terre, France Nature Environnement, Naturellement Ile de France. Dans les réunions suivantes, la représentation associative est plus variée. Ce sont plutôt des associations locales qui expriment une adhésion au projet comme cette présidente d'une amicale sarcelloise qui pense que le projet va complètement changer l'image de la Région ou le vice-président d'une association de jeunes de Gonesse qui pense que c'est une chance pour les jeunes en matière d'emploi, de formation et de culture. C'est l'emploi qui mobilise aussi le Président d'Agir pour réussir, association départementale. Il pense qu'il faut participer au projet. (R.P.16/06/17, p.21)

Les habitants

Parmi ceux qui prennent la parole à titre individuel, on trouve deux types de personnes. Celles qui habitent à proximité et défendent généralement le projet. Le plus souvent, elles ne développent pas d'arguments mais regrettent la place trop grande prise par les opposants.

« Je trouve que le projet d'EuropaCity est très bien pour ma ville. Cela va créer beaucoup d'emplois. Mais, je trouve dommage qu'il n'y ait pas beaucoup d'habitants de Gonesse pour donner leur avis sur le projet, alors que beaucoup d'opposants parlent beaucoup. » (Un habitant de Gonesse, R.P. 17-03- p.27)

« Bien sûr, ils ont le droit de s'exprimer et de dire ce qu'ils pensent mais nous ici, nous savons que nous avons besoin d'une locomotive, afin de pouvoir booster et continuer à prévoir l'avenir pour nos enfants. » (Un habitant d'Arnouville, R.P. 18/05/17, p.23).

Effectivement, les personnes les plus critiques habitent peu sur le territoire de Gonesse. Lors du débat public, elles mettent en avant une expertise pour appuyer leur propos. Ainsi, une habitante du département du Val d'Oise se présente comme une urbaniste socio-économiste et remet en question les études économiques présentées. Elle explique que lors de l'aménagement de l'aéroport de Roissy, les objectifs annoncés en termes de création d'emplois ne se sont jamais concrétisés. Selon elle, il y aurait eu 10 000 suppressions de poste entre 2008 et 2012 sur la zone de Roissy (RP 17 /03/ p.16)

L'enquête publique facilite plus l'expression des associations et des habitants que les débats au cours desquels les prises de parole sont strictement réglementées. Le commissaire enquêteur indique qu'il a reçu au total 272 observations : 2 orales, 24 écrites (dont 3 pétitions) et 246 courriels. Il précise que les avis sont très majoritairement défavorables et que les 38 avis favorables sont principalement émis par des élus de la majorité municipale, des entreprises locales, des entreprises ayant un intérêt potentiel dans l'aménagement du secteur (architectes, entreprises de BTP, bureaux d'études, aménageurs, etc).

B) - La durabilité au cœur de la controverse

Si le développement durable est mis en avant dans les premiers temps du débat public par le porteur de projet et la CNDP, son principe apparaît vite comme peu opérationnel. Par contre, ce sont bien des enjeux liés à la durabilité qui vont structurer le débat.

a) Le développement durable, un principe qui ne permet pas l'expression de la controverse

La commission nationale du débat public inscrit bien dans les attendus du débat l'environnement et le développement durable. Elle précise que l'enquête IFOP préalable à l'organisation du débat public avait fait ressortir les questions de l'emploi et du développement durable comme prioritaires pour les habitants.

Lors de la première réunion publique, le développement durable est posé comme un enjeu et est mobilisé pour tenter de convaincre. Le Député-Maire de Gonesse affirme en introduction que :

« *Le débat devra faire la démonstration qu'EuropaCity est un projet exemplaire en matière de développement durable* » (R.P. du 17/03/, p.3)

Puis, une responsable d'Alliages et Territoires, société qui porte le projet EuropaCity, expose en quatre minutes la stratégie de développement durable. Tout d'abord, il s'agit de soutenir le développement économique du territoire en facilitant l'accès à l'emploi des habitants grâce à des actions de formation et un soutien aux entreprises sous-traitantes. Ensuite, il s'agit de prendre en compte les habitants en démocratisant l'accès à la culture et en facilitant la transition vers des modes de vie plus collaboratifs et plus responsables. Enfin, il s'agit de créer un éco-système totalement vertueux en produisant localement l'énergie nécessaire, en valorisant les déchets sur le site et en ne consommant que de l'eau recyclée.

Pour faciliter l'acceptabilité du projet, la dimension environnementale est mise en avant :

« *L'objectif d'exemplarité environnementale est au cœur du projet Europa City. Sa taille, à l'échelle d'un morceau de ville, et la diversité de ses programmes permettraient d'intégrer à la fois la gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets au sein d'un éco-système urbain. Il s'agirait d'un quartier piétonnier garantissant le confort des visiteurs. Il participerait aussi aux enjeux de biodiversité du projet d'aménagement du triangle de Gonesse.* » (Dossier du maître d'ouvrage, p.59)

Mais, les opposants au projet ne valident pas cette vision de la durabilité. Un militant associatif déclare :

« *Le développement durable ça n'est pas cela. Le développement durable, ce n'est pas de mettre 200 000 m³ sur les toitures, ça n'est pas de construire une ferme lisière alors que la ferme existe déjà près de Roissy. On a tout faux.* » (R.P. 17/03/, p.37).

Par la suite, le mot de développement durable disparaît du débat public. Le mot développement lui-même est peu mobilisé et quand il l'est, il s'agit de développer le territoire, l'établissement public, la commune ou bien un secteur d'activité comme l'agro-écologie ou les énergies renouvelables. Le développement économique n'est pas plus cité (3 fois). Le développement est surtout une finalité : chance, potentiel, opportunité de développement. Dans les documents de conclusion du débat que ce soit le bilan du Président de la CNDP (21 pages) ou le rapport de la Présidente de la commission spéciale (124 pages), le mot de développement durable n'est mobilisé que trois fois dans un sens très général.

Lors de l'enquête publique portant sur la révision du PLU de Gonesse, les seuls à mobiliser le principe du développement durable sont les élus du territoire Paris Terres d'Envol. L'intercommunalité est appelée à délibérer car elle est consultée en tant que personnes publiques associées. Le conseil de territoire de Paris Terres d'envol émet un avis réservé à la modification du PLU de Gonesse du fait de son opposition au projet EuropaCity. Parmi les considérants figure :

*« Paris Terres d'Envol souhaite privilégier un développement durable s'appuyant sur une logique d'irrigation du territoire plutôt que la concentration de moyens publics et privés ».*⁷

Paradoxalement, c'est le commissaire enquêteur qui va créer la surprise et justifier l'avis négatif qu'il donne à la révision du PLU en se référant au principe du développement durable à différentes échelles. Il considère que les orientations du projet d'aménagement du Triangle de Gonesse sont :

« - incompatibles avec le pilier environnemental par ses impacts sur le changement climatique, la destruction des ressources et l'atteinte à la biodiversité.

- peu compatibles avec le pilier économique. En effet, la création d'emplois et de richesse annoncée est mise à mal par des études extérieures. Elles pourraient se faire au détriment des activités présentes sur les territoires voisins, avec potentiellement la création de friches commerciales et tertiaires,

- peu convaincantes sur le pilier social. L'insertion envisagée n'est pas suffisamment argumentée et même remise en question. Les objectifs en matière d'emploi sont peu en phase avec le niveau de formation local. Par ailleurs, un transfert d'emplois impliquant la destruction d'autres sur les territoires voisins n'est pas compatibles avec un développement équitable. » (Rapport CE, p.212).

b) La durabilité en question

Le bilan du débat public, publié en septembre 2016 par le Président de la CNDP, explique que ce sont les finalités du projet et son opportunité qui sont questionnées par les acteurs : Est-ce un nouveau pôle de centralité, une nouvelle destination touristique ou un mégacentre commercial ?

Les seuls titres du document montrent que les enjeux liés à la durabilité sont au cœur du débat :

« Peut-on conjuguer le projet avec les engagements de la COP 21 » (Bilan, p.10)

« Quels risques pour l'activité commerciale existante ? » (Bilan, p. 12)

« La culture, élément clef du projet ou élément accessoire » (Bilan, p.13)

« La question tarifaire des équipements culturels et de loisirs : une préoccupation partagée par l'ensemble du public » (Bilan, p.14)

« Comment garantir le recours massif aux transports collectifs » (Bilan, p. 17)

« Des inquiétudes relatives à la saturation du réseau routier » (Bilan, p. 18)

Parmi ces nombreux enjeux, la question de l'emploi et de la formation et celle des terres agricoles suscitent beaucoup de réactions. Nous avons donc choisi d'analyser plus spécifiquement la controverse autour de ces deux enjeux. L'analyse est faite à partir du discours des acteurs s'étant exprimés lors des réunions publiques organisées par la CNDP.

Les tableaux ci-contre dressent les cartographies de la controverse sur ces deux thèmes. Nous avons placé en haut du tableau les points de vue favorables au projet et en bas ceux des opposants. Entre parenthèse sont mentionnées les fonctions des personnes s'étant exprimées et les références du document source).

L'emploi et la formation

L'emploi occupe une grande place dans le débat. Les questions portent sur le nombre d'emplois créés, la nature des emplois ou la durée des contrats. Le porteur de projet annonce la création de 4 200 emplois pendant la durée de la construction, de 11 800 emplois pérennes en phase d'exploitation et de 25 000 emplois indirect induits. C'est un espoir pour certains, en particulier ceux qui s'occupent des jeunes, mais les opposants dénoncent de fausses promesses. Ils demandent une évaluation du nombre d'emplois détruits et posent la question de l'ubérisation et du recours aux travailleurs détachés.

⁷ Délibération n°53 du Conseil du Territoire de Paris Terres d'Envol. Le 10 avril 2017.

Face à l'importance de l'enjeu, la CNDP a demandé une expertise complémentaire et organisé une réunion publique spécifique le 16 juin 2016. La première partie de la rencontre est consacrée à la présentation des travaux d'un économiste statisticien qui a analysé les propositions du porteur de projet et les contre expertises produites par les opposants. Il explique que le nombre d'emplois est estimé en fonction de l'enveloppe d'investissement, des surfaces construites ou du nombre de chambres d'hôtel. Il revisite les données produites, redéfinit les rations et propose une réduction du nombre d'emplois annoncé dans une proportion de deux ou trois. Il considère que la cannibalisation des emplois, évaluée par l'expert de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol à 3 000, dépend de l'attractivité du projet : régional, national ou international et ne peut être chiffrée précisément à ce jour. Il questionne également le caractère local des recrutements et pense que, quel que soit la mise en œuvre, une partie des emplois bénéficiera forcément à des habitants d'autres territoires. Il précise également qu'il est d'accord avec l'analyse du collectif pour le triangle de Gonesse qui affirme qu'une partie de la population n'a pas les niveaux de formation requis pour pouvoir être recrutée.

Les terres agricoles

Contrairement à l'emploi, il n'y a pas eu de réunion spécifiquement dédiée à ce thème, mais la protection des terres agricoles est un des arguments majeurs des opposants qui refusent le projet dans sa globalité. Ils ne comprennent pas pourquoi le projet ne prend pas place sur la friche industrielle de 170 Ha laissée par l'entreprise PSA à quelques kilomètres de là. Ils considèrent que la surface agricole utile de la plaine de France a déjà suffisamment diminué (moins 20% depuis 1979). Ils mettent également en avant la très bonne qualité des sols pour en justifier leur préservation.

Un intervenant rappelle également que depuis la loi Eva Sas de 2015⁸, la protection des terres agricoles est devenue un indicateur de richesse.

Que ce soit dans le débat public ou au moment de l'enquête publique liée au PLU, les porteurs de projet refusent de prendre en compte la destruction de terre agricole et mettent en avant le maintien de 400 ha cultivable sur le triangle de Gonesse.

« La fonction actuelle des terres est de la grande culture céréalière, c'est une erreur de parler d'agriculture de proximité. En outre, l'agriculture intensive céréalière s'avère polluante à bien des égards. Les 400 ha préservés le sont à l'échelle des deux communes de Gonesse et de Roissy en France. La procédure de Zone Agricole Protégée est actuellement en cours » (CE, p.147).

Pourtant l'autorité environnementale elle-même considère que la sanctuarisation du carré de 400 ha ne peut compter comme une mesure d'évitement.

Les associations ne sont pas les seules à avancer cet argument. La chambre d'agriculture refuse également *« la consommation supplémentaire et excessive de terres agricoles dans une région déjà fortement impactée par de nombreux projets d'aménagement et d'infrastructures ces dernières décennies »* (CE, p.139)

c) Des visions antagonistes de l'avenir

Le bilan du débat public a mis en évidence deux modèles de l'évolution de notre société. Dans son bilan le Président de la CNDP explique :

« Au-delà de l'opposition entre les tenants d'un mode de vie urbain et les défenseurs d'une société durable et plus sobre, la débat a révélé deux visions antagonistes de l'aménagement et de la

⁸ Cette loi définit une série de 10 indicateurs de richesse pour avoir une évaluation plus précise qu'avec le PIB

« On a parlé de 11 800 emplois directs, dans parler des emplois indirects et des emplois pendant les périodes de chantier pour notre territoire qui connaît un taux de chômage très élevé (45% pour les jeunes de moins de 25 ans). C'est un projet extraordinaire que je soutiendrai en tant qu'élue et en tant que Gonesienne. (Elue de Gonesse, R.P.17/03/, p.25)

« Soyons réalistes, vous ne pouvez pas demander à EuropaCity de régler des problèmes qui existent depuis plus de 20 ans sur le territoire. » (Chambre de commerce et d'industrie, R.P.18/05/,p.24)

« Même si c'est 20 000, 10 000 ou 15 000 ; je veux dire j'observe aussi des taux de chômage de 10, 15, 20% Je vois des jeunes complètement désœuvrés, Quel avenir pour ces gens de Seine Saint Denis ? Quel est l'avenir de ces jeunes dans ces régions ? rien, il faut revenir un peu les pieds sur terre et défendre tout ceci. » (Président de Roissy Entreprises R.P.16/06/, p.36)

« J'ai lu dernièrement dans un article, « ce rapport a été commandé par la Commission nationale du débat public pour y voir plus clair. EuropaCity va créer 1 400 emplois au lieu de 11 800 emplois », c'est quand même dramatique, on est en train de diaboliser EuropaCity. Que doit-on faire ? Avez-vous vu notre population ? Alors, EuropaCity est pour nous une solution, est une nécessité même pour sortir notre territoire de la misère dans laquelle il se trouve actuellement » (Elue du Val d'Oise, R.P. 28/06/,p.23)

« Hier, je suis allée à Mesnil Amelot. Tout y est automatique. On emmène nos enfants pour se baigner. Il y a juste une caisse. Il n'y a personne. Combien de caisses automatiques y aura-t-il ? Vous allez les trouver où vos emplois ? » (Présidente d'association, R.P.17/03/, p.17)

« On est déjà passé par moult projets d'aménagement sur la plateforme qui se sont soldés par des créations d'emplois inférieures par rapport à ce qui avait été envisagé. Le dernier en date est aéroville avec 2 600 emplois prévus, 1 600 réalisés. Les 11 700 emplois qu'on nous promet, de quoi s'agit-il ? » (Les amis de la terre du 95, R.P. 17/3, p.23)

« Ce projet va créer des emplois. Parallèlement, il y aura des dommages collatéraux. Combien d'emplois seront supprimés demain ? (...) Si on crée 1 000 emplois pour en détruire 1 000, je ne vois pas l'intérêt. (Habitant de Blanc Mesnil R.P.17/03/, p.35)

« Ces créations d'emplois se feront au détriment de qui ? De quels territoires ? » (Directeur d'aéroville, R.P.18/05/, p.23)

« Phase de construction : un important gisement d'emplois au profit des entreprises locales : 4200 emplois cumulés sur 4, 5 années de chantier. Phase d'exploitation : 11 800 emplois non délocalisables, pus de 80 métiers différents. Un dispositif de formation. » Pwp de présentation du projet

« 3 500 personnes seront formées dans les deux ans avant l'ouverture du site, 1 000 par an. Un comité technique orientation, emploi, formation regroupant les acteurs locaux sera en charge de la démarche » (Conseil RSE, Alliances & territoires, RP. 17/03/17)

« L'employabilité des habitants constitue de réussite du développement économique et social du territoire. Je retiens que 75% des emplois seront accessibles avec un niveau inférieur ou égale au bac et 25% supérieur au Bac. (Président du C.D du 95, R.P., 17/03/, p. 23)

EMPLOI-FORMATION

« On ne pense pas que les grands chantiers amènent beaucoup d'emplois local, car ils arrivent déjà avec leur personnel. Ils arrivent aussi avec leur sous-traitants et leurs emplois déplacés ; donc, il y aura quelques centaines de CDD car les corps de métiers se succèdent. Le BTP a connu une crise terrible depuis 20 ans. Ils ont licencié 42 000 emplois, donc, ils en vont pas recruter. Autre incertitude, l'importance du temps partiel dans la grande distribution et l'importance du numérique. » (Socio-économiste, membre du CPTG, R.P. du 28/06/, p.8)

« On entend régulièrement dire que le pôle d'emploi de Roissy est l'avenir du Val d'Oise, sauf que c'est un pôle d'emploi à nombre de métiers réduits ? Si vous formez des jeunes avec le seul objectif de les former pour Roissy, vous limitez leur chance d'atterrir au marché de l'emploi de l'île de France. » (Co-président de l'association CPTG, R.P. 28/06, p.22).

« 25 000 emplois, c'est un ordre de grandeur qui me semble à titre personnel irréaliste. Je vous invite à diviser par deux ; voir par trois ce chiffre. Et surtout garder à l'esprit que ça ne peut pas être une clef d'opportunité locale. » (Expert nommé par la CNDP, R.P.16/06/, p.10)

« En Seine Saint Denis, dans certains quartiers, on atteint 40% de chômage chez les jeunes, mais c'est aussi le département où se créent le plus d'entreprises. Qu'allez-vous faire en termes de création d'entreprises ? » (Chef d'entreprise, La Courneuve, R.P.18/05/, p.25)

« Je ne comprends pas pourquoi le porteur de projets ne veut pas au-delà des promesses, élaborer un vrai plan de formation et de création. (...) Je continue à être pour le projet mais je commence à m'inquiéter. (Député-maire de Sarcelles, R.P.18/05/, p.20)

« Vous souhaitez effectivement développer l'emploi. Par contre, quelles mesures le prestataire a-t-il-prise pour faire en sorte que ça ne soit pas des entreprises turques, polonaises, grecques ou d'ailleurs qui fassent les travaux de construction ? » (Conseil Citoyen de Sarcelles, favorable au projet, R.P.17/03/, p.35)

« Quelle sera la politique d'accompagnement de tous nos jeunes qui prendront part à ce projet Va-t-on les engager sur le début, puis ce sera de l'emploi précaire ? Vont-ils pouvoir s'inscrire sur du long terme dans ce projet EuropaCity ? Voilà ma grande question. » (Présidente d'association de Villiers le bel R.P. 28/06/, p.10)

« 50% des actifs qui travaillent sur le territoire n'y habite pas. Pour les cadres, il n'y a que 25% des emplois qui sont pourvus localement. » (Socio-économiste, membre du CPTG, R.P. du 28/06/, p.16)

« Je ne vois pas pourquoi, nous aurions demain avec EuropaCity, des emplois que le développement de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle n'a pas su nous donner. » (Cons.municipal et Cons.régional de Gonesse, R.P.17/03/, p.25)

« L'analyse qu'on a conduite pour mesurer l'impact de cannibalisation est une analyse très classique quand on analyse un centre commercial, Donc, oui, toute une partie du chiffre d'affaires qui sera généré au niveau d'EuropaCity sera prise aux centres commerciaux qui sont autour. L'impact entre chiffre d'affaires et emploi se fait avec retard, mais se fait de manière assez mathématique. (Cabinet Mac Kinsey, R.P.28/06/,p.25)

« Le choix d'un projet plus compact que les deux autres a été fait avec la volonté de préserver un carré agricole de 400 ha » ;
(Directeur EPA Plaine de France, R.P. 17/03, p.14)

Évidemment, le groupe Immochan voit dans les terres agricoles une facilité de construction, puisque ce bâtiment va s'édifier sur les terres agricoles, il n'y aura pas de désamiantage, de démolition, etc. Les coûts seront donc allégés.
(Conseiller Municipal de Gonesse, R.P. 26/05/, p.31)

Pour ceux qui veulent des terres agricoles, il vous restera encore 200 hectares pour nous empoisonner avec du Monsanto et compagnie.
(Étudiante, R.P.26/05/, p.)

« On verra que le projet du Triangle ne consiste pas à bétonner 299 hectares puisque 70 hectares seront des espaces paysagers, dont 10 hectares au sein du projet EuropaCity »
(Député-Maire de Gonesse, R.P. 30/05/, p.2)

« Nous n'achetons pas des terrains ni des terres agricoles. Nous achetons une charge foncière aménagée, qui comprend évidemment le coût des terrains, mais aussi et surtout le fait que la puissance publique va viabiliser ces terrains, les rendre constructibles, et faire venir un certain nombre d'équipements publics, reconfigurer l'échangeur au sud du Triangle de Gonesse, et enfin et surtout la station de métro de la ligne 17 du Grand Paris. Il s'agit d'un montage éprouvé, dans le cadre d'une opération d'aménagement. Le prix d'acquisition, qui demeure confidentiel, ne porte pas sur un coût de terres agricoles, c'est bien par le biais de l'opération d'aménagement que ces terrains seraient acquis ».
(Directeur EuropaCity, R.P. 17/03, p.12)

« Ce n'est pas parce qu'on met la nature sur les toits pour faire des jardins que l'on sauve les terres millénaires de ce projet. On n'a pas fait rentrer la nature, on a évacué la nature »
(Socio-économiste, R.P. 17/03, p.16)

L'intensification urbaine qu'on nous propose, consécutive au doublement de la production de logements en Ile de France, n'est soutenable que si les sols franciens affectés à l'agriculture sont conservés (...). La préservation des services éco-systémiques rendus par les sols fertiles proche des villes, que ce soit le rafraîchissement, la fixation du carbone, l'épuration de l'air et de l'eau, les réservoirs de biodiversité est désormais vitale. L'avenir reste ouvert à condition de ne pas détruire la ressource non renouvelable des sols vivants »
(France Nature Environnement, R.P. 17/03, p.26)

« Sous prétexte que c'est la nature, on veut supprimer et bousiller ce patrimoine collectif qui appartient aux populations ».
(Habitante, R.P. 28/06/, p.32)

« un quartier de 80 hectares avec un certain nombre d'équipements de loisirs et culturels dominants : une ferme urbaine, un parc à thème, un parc des neiges, un parc aquatique, une grande halle d'exposition et enfin des salles de spectacle et de restaurant. Le projet viendrait se connecter directement à la future station de métro de Gonesse et au réseau autoroutier de l'A1. Le projet développé par notre architecte est assez simple dans sa composition. Il comporterait une place centrale, une rue piétonne de 1,5 km, et un grand parc urbain de 10 hectares permettant d'accueillir des manifestations en plein air.
(Directeur du projet EuropaCity, R.P. 17/05/, p.3)

« La sécurisation juridique des 400 hectares qui ne sont pas impactés par le projet, pour démontrer que ce projet d'urbanisation reste attaché à des terres agricoles qui ne sont pas considérées comme du foncier disponible, mais comme une activité économique à part entière, et que par conséquent nous souhaitons aller plus loin sur le dispositif juridique. Ensuite, nous avons, au sein du projet Triangle de Gonesse, un projet agricole, dans lequel nous inviterons l'ensemble des agriculteurs impactés à venir participer. Nous ferons un appel à projets sur le sujet.
(Directeur du Projet, EPA Plaine de France, R.P. 17/03, p.19)



« Il faut renforcer la culture là où les gens habitent, dans les quartiers où ils sont, où ils puissent s'emparer de leurs modes de vie, de leur vie de tous les jours, de leur avenir. Qu'ils puissent aussi compter sur des terres agricoles qui les nourriront demain. Ce ne sont pas les centres commerciaux qui les nourriront, ce sont bien des terres ».
(Habitante de Saclay, R.P., 26/05/, p.18)

Ma question est double. Que deviennent ces agriculteurs expropriés ? Est-ce qu'on leur trouve des terres ailleurs ? Est-ce qu'Auchan va les embaucher au rayon fruits et légumes de ses supermarchés ? Où va-t-on produire l'équivalent de ce que l'on produit sur les 280 hectares de terres agricoles actuelles ?
(Intervenant non identifié, R.P. 26/05/, p.22)

« Est-ce qu'on pense à ces agriculteurs ? Certes, ils n'ont pas de beau costume bleu ni de jolie cravate, ils ont le teint un peu basané peut-être par le soleil... Que vont-ils devenir, est-ce qu'on les prend en compte, leurs terres ne valent-elles rien comparativement à ce « très beau projet » ? C'est quelque chose qui me choque beaucoup : la terre n'a pas de valeur, l'agriculture n'a pas de rôle. Cela ne vous gêne pas de vous lever le matin en vous disant que vous avez détruit la vie de dix agriculteurs ? »
(Habitante, R.P. 17/03/, p.18)

« Une grande partie du plan global d'EuropaCity se compose d'un parc. Il sera totalement accessible. Si vous le comparez à ce qui existe aujourd'hui le site est pratiquement entièrement occupé par des terres agricoles. Donc, à moins de vous introduire sur ces terres ou de conduire un tracteur, vous ne serez pas en mesure de profiter de ces espaces verts. Dans le futur, les espaces verts représenteront environ 40 % de la surface du site, y compris les espaces paysagers comme le boulevard circulaire. Tout ceci sera accessible au public.
(Architecte du projet, R.P. 30/05/, p.9)

« Le Triangle de Gonesse va être urbanisé, EuropaCity en est une partie, sans en être la totalité, et si jamais EuropaCity n'est pas mené à terme, il est tout de même prévu qu'il y ait une urbanisation de ces terres agricoles. Au passage, ces terres agricoles sont nécessaires pour l'alimentation humaine et animale, mais il faut savoir qu'elles émettent des gaz à effet de serre ; c'est un mal pour un bien. En termes d'architecture du projet, je trouve très intéressante cette végétalisation de la toiture, avec des parcs et des arbres qui y seront plantés, donc un système racinaire important, qui permettrait d'avoir un apport de rafraîchissement par évapotranspiration, et donc éviter l'îlot de chaleur urbaine vis-à-vis de Paris. Autre chose, ce projet permettra aux habitants, avec le parc urbain et la ferme urbaine, de reprendre possession de ces terres, qui pour le moment sont limitées à une activité agricole »
(Elu, R.P. 17/03/, p.27)

« Je rappelle aussi, pour l'histoire de l'urbanisation de ce secteur, qu'on n'urbanise pas des terres agricoles juste pour le plaisir de les urbaniser. L'idée est d'urbaniser là où les terres sont les moins exploitables, donc au plus proche de la métropole »
(Directeur Général EPA Plaine de France, R.P. 30/05/, p.21)

« On ne comprend pas pourquoi ce projet vient s'installer sur des terres agricoles, alors qu'on a cette friche qui est en attente de revitalisation et d'un projet pour faire revivre le site. »
(Conseillère départementale de Seine Saint Denis, R.P. 30/05/, p.28)

« Il y a peut-être une information que vous n'avez pas et que les décideurs, les planificateurs, les promoteurs, les politiques n'ont pas, c'est que la pénurie de terres agricoles au niveau mondial est avérée. Les terres agricoles, ce sont les terres nourricières. Quelqu'un nous paraît de pragmatisme tout à l'heure, soyons donc pragmatiques. Conservons les terres agricoles qui nous restent, sinon nous n'aurons plus à manger. Si on n'a plus à manger, on ne peut même plus aller travailler. C'est bien beau de créer des emplois. Si on a le ventre vide, on ne pourra pas aller travailler ».
(Association Plaines Terres de Montesson, R.P.16/06/, p.26)

« Aujourd'hui, on nous parle d'écologie, mais la meilleure énergie qui existe, c'est celle qu'on ne consomme pas ; ce n'est pas celle qu'on produit, c'est celle qu'on ne consomme pas. Et quoi de mieux pour ne pas consommer que de continuer et de réhabiliter un lieu existant, plutôt que de construire sur des terres agricoles ? »
(Étudiante, R.P. 28/06/, p. 33)

valorisation de la région francilienne : à la préservation du territoire, notamment des terres agricoles, s'oppose une urbanisation pour répondre à la concurrence des grandes métropoles internationales » (Bilan, p.20).

Un hyper-lieu contesté dans ses fondements

Le projet d'aménagement proposé sur le triangle de Gonesse correspond à ce que le géographe Michel Lussault appelle les hyper lieux, c'est à dire un lieu connecté dans un espace mondialisé, mais sans ancrage local. Il cite en particulier comme exemple d'hyper-lieux les aéroports et les parcs d'attraction.

Le conseil départemental du Val d'Oise entend bien profiter de la présence de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle sur son territoire. Son Président explique que les corridors aéroportuaires deviennent de nouveaux supports de développement économique et Paris Charles-de-gaulle ne peut pas continuer à faire figure d'exception :

« En effet, sur les 20 premiers aéroports, seuls cinq corridors ne sont pas urbanisés à l'heure actuelle. Ne tournons pas le dos à cette opportunité de créer ce pôle de centralité dans un corridor aéroportuaire qui a une évidente vocation à l'urbanisation, une opportunité qui n'a pas d'autre alternative d'implantation sur le territoire national » (R.P. 17/03, p. 23).

Un conseiller départemental précise que nous sommes en train de construire un monde nouveau, avec de nouveaux modes de vie et qu'il faudra s'adapter et faire évoluer nos modes de consommation :

« Nous avons construit des villes autour de fleuves et de ports, nous sommes ici autour de l'aéroport, c'est donc une nouvelle ville que nous sommes amenés à construire ensemble (...). M. Patrick Renaud est aujourd'hui président d'une agglomération, demain peut-être sera-t-il le maire d'une aérotopolis » (R.P.18/05. p.16).

Effectivement, l'aménagement du triangle de Gonesse, conçu comme nouveau quartier d'affaires, de commerces et de loisirs s'inclut dans la dynamique du Grand Paris, qui vise à inscrire la capitale française dans la compétition internationale des mégapoles. C'est bien à l'échelle internationale que les décisions se prennent puisque la multinationale Immochan s'est associée au géant chinois du loisirs. L'architecte choisi pour Europacity est Bjarkeingels, un architecte danois de renommée internationale. Il a conçu le pavillon du Danemark à l'exposition universelle de Shanghai. Son agence va réaliser la tour du World Trade center à new York et le siège de Google en Californie.

Comme nous l'avons vu ci-dessus, la critique du projet est radicale et porte sur la vision politique elle-même comme le résume dans des termes assez virulents Pascal Durand, député européen :

« On aurait pu le croire enterré, emporté par les vents favorables de la COP 21, mais non, malheureusement, le projet EuropaCity reste d'actualité. Bétonner 80 hectares de précieuses terres agricoles pour élever un temple à la consommation, à l'argent -roi, rempli de boutiques, d'hôtels, même d'une piste de ski, pour étendre encore et encore une urbanisation mercantile et spéculative. Décidemment, rien de semble arrêter cet instinct de mort et de destruction du vivant. Ni la qualité du sol, pourtant exceptionnelle, ni la présence de paysans, ni le respect de l'environnement ou les objectifs de limitation des gaz à effets de serre, ni la sauvegarde des emplois locaux, ni le maintien d'un cadre de vie en harmonie avec le vivant. Voilà bien les ambitions des « psychopathes de la croissance », selon la formule de Fabrice Nicolino détruire, contrôler, marchander, ils ne conçoivent la société que comme ça : des parkings à la place des fermes urbaines, des échangeurs, du béton, du bitume et, pour horizon une piste de ski sur une montagne en kit. » (CPTG, p.17)

Un contre-projet en faveur d'une agriculture péri-urbaine, des circuits courts et de l'économie sociale et solidaire

Les opposants ne se limitent pas à la critique du modèle proposé mais vont s'engager dans une réflexion sur l'avenir de cet espace dans une perspective de transition écologique. S'inspirant des expériences d'agriculture péri-urbaine développées à Milan et à Barcelone, ils vont concevoir un contre-projet baptisé CARMA : Coopération pour une ambition Agricole, Rurale et Métropolitaine d'Avenir.

Le constat de départ est que la Région Ile de France perd chaque année 1 400 ha de terres agricoles alors que la demande en aliments de proximité n'a jamais été aussi forte. De plus, les dangers du réchauffement climatique doivent nous inciter à préserver les espaces urbains de production agricole. Le projet CARMA rassemble des opérateurs du monde agricole et de la distribution alimentaire, des professionnels de l'aménagement du territoire et des acteurs financiers et s'appuie sur les perspectives prometteuses de l'agriculture péri-urbaine et urbaine à l'échelle de l'Ile de France. Il se veut être au service des habitants et vise à créer des emplois et des formations dans le domaine de la transition écologique tout en mettant en valeur un patrimoine agricole et paysager exceptionnel. Le projet n'est pas seulement économique et spatial, il amorce une réponse aux enjeux écologiques et sociaux. Le pari est qu'une coexistence harmonieuse entre le rural et l'urbain contribuera à résoudre certains problèmes des métropoles.

« La création d'opportunités spatiales, supports de développement de modes de vie résilients, s'appuyant sur la production locale, les circuits courts, la préservation des ressources et le zéro déchet influencera progressivement le milieu urbain vers un équilibre environnemental de long terme, reconstruisant le lien entre agriculture et alimentation, entre production et consommation » (CARMA, p.17).

Pour les initiateurs de ce contre-projet, il s'agit de pérenniser la vocation agricole du triangle en convertissant progressivement la production vers le maraichage et l'arboriculture. A côté d'un pôle de productions agricoles, pourraient également prendre place un pôle de conditionnement et de transformation des produits frais, un pôle de vie et de consommation qui faciliterait le développement de la commercialisation des produits dans les villes environnantes et un pôle de valorisation des déchets. Il s'agira de développer des emplois pérennes, de limiter les migrations pendulaires, de former la population aux emplois de la transition écologique et de sensibiliser les publics aux nouveaux modes de vie et de consommation. Le projet entend porter une dynamique territoriale au-delà du territoire du Grand Roissy, en fédérant un réseau d'acteurs engagés dans la transition écologique et porteurs des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

A l'heure où l'ONU s'engage dans un programme intitulé Agenda 2030 qui se décline en 17 Objectifs de Développement Durable, il nous paraît important de questionner la pertinence de ce principe d'action. Nous avons choisi de le faire selon trois axes : le contenu de la politique publique, les postures des chercheurs et les discours des acteurs locaux en charge de la mise en œuvre. Face à la gravité des enjeux, le développement durable ne laisse pas indifférent et suscite des réactions très contrastées allant d'une adhésion naïve à un rejet a-priori. Nous avons considéré que définir le développement durable comme un objet controversé pourrait permettre de dépassionner le débat et de prendre la mesure des enjeux qui lui sont liés. Il s'agit avant tout de déconstruire l'idée qu'il y aurait un consensus autour du développement durable et un accord sur les solutions pour un avenir viable, vivable et équitable.

Un premier travail sur l'analyse de la déclinaison dans le droit français de la politique internationale montre, qu'à côté de l'inscription du développement durable dans l'arsenal juridique, il subsiste une législation spécifique liée à l'environnement, ce qui crée une grande confusion. L'analyse des points de vue des chercheurs montrent aussi des approches multiples variant selon leur sensibilité à la question environnementale. Il y a une difficulté à penser la controverse car nous privilégions dans nos regards soit la dimension environnementale, soit la dimension économique, l'aspect social étant le plus souvent minoré ou ignoré. Pourtant, l'approche par la controverse met en lumière les différents choix possibles et devrait nous permettre de mieux penser les interdépendances.

Mais, au-delà des questions théoriques, il est nécessaire d'évaluer le caractère opérationnel du développement durable, posé comme un principe d'action publique. Or, l'analyse du projet très controversé d'EuropaCity montre que le développement durable ne permet pas de structurer le débat entre les acteurs. En effet, si le développement durable est bien mobilisé au départ par le porteur de projet et la CNDP, il a été immédiatement balayé par les opposants. Il en a d'ailleurs été de même pour la notion d'environnement. De fait, le conflit porte sur l'usage du sol et c'est bien la finalité même du projet qui est contestée. Deux visions de l'avenir s'opposent. Dans les deux cas, la question environnementale est prise en compte, mais elle n'est pas au service du même projet politique. Le débat oppose : multinationales et entreprises de l'économie sociale et solidaire ; mondialisation et circuits courts ; agriculture périurbaine et toitures végétalisées ; emplois précaires dans le BTP ou l'hôtellerie et emplois pérennes dans la transition écologique, etc etc. Face à l'enjeu de l'avenir de cet espace, on constate un éclatement des sphères d'acteurs qui ne fonctionnent plus sur des logiques internes. Les élus de l'Est de l'Ile de France s'opposent à ceux de l'Ouest ; les associations se divisent sur la question de l'emploi ; Les commerçants des centres-villes s'unissent aux grandes enseignes face à la menace que représente pour eux le mégacentre d'Immochan.

Par contre la durabilité était bien au cœur des échanges et en particulier autour de l'emploi et de la protection des terres agricoles. Les cartographies des deux controverses montrent bien, qu'à partir d'enjeux locaux, il est possible de penser conjointement les dimensions économiques, environnementales et sociales. Les principaux enjeux repérés ici sont des enjeux qui ne sont pas spécifiques à cet espace. Mais, analysés à partir d'un contexte local (proximité de Paris, expérience de l'aéroport de Roissy qui n'a que très peu profité aux habitants, présence d'une activité agricole sur le site), ils permettent d'entrer dans une réflexion approfondie sur l'avenir du territoire. On voit se dessiner deux modèles politiques distincts et deux façons d'envisager le développement durable et la transition écologique.

Situé à quelques kilomètres du lieu où se sont signés les accords de Paris sur le climat, le projet EuropaCity apparaît pour ses opposants comme une provocation. Ils s'engagent alors dans la conception d'un projet alternatif qui leur permet de décliner de façon concrète leur vision de la transition écologique. Cela accrédite la thèse que les solutions en matière de durabilité doivent être pensées à l'échelon local. L'approche par la controverse peut permettre d'éclairer le débat et faciliter les prises de décision. Toutefois, face à des visions opposées de l'avenir, elle ne peut se substituer à la question du fonctionnement démocratique.

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES DOCUMENTS UTILISES

Bilan : Bilan du débat public dressé par le Président de la commission nationale du débat public. 12 septembre 2016.

CAR : projet CAR Gonesse. Un projet phare de transition écologique. R.P. 17/03/ : Verbatim de la réunion publique d'ouverture. Jeudi 17 mars 2016. Gonesse

Rapport C.E. Rapport d'enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Gonesse (95). Réalisée du lundi 29 mai 2017 au vendredi 30 juin 2017.

CPTV : L'essentiel d'EuropaCity. Publication du Collectif Pour le Triangle de Gonesse. Mai 216

R.P. 18/05/ : Verbatim réunion intermédiaire. Mercredi 18 mai 2016. Sarcelles

R.P. 9/05/ : Verbatim conférence-débat « commerce ». Lundi 9 mai. Villepinte

R.P. 26/05 : Verbatim réunion publique générale. Jeudi 26 mai. Paris

R.P. : 30/05 : Verbatim conférence-débat « l'enjeu d'un pôle de centralité entre Paris et Roissy ». lundi 30 mai. Saint Denis

R.P. 16/06 : Verbatim réunion publique intermédiaire. Aulnay-sous-Bois

Verbatim des réunions publiques

R.P. 28/06/ : Verbatim conférence-débat. Mardi 28 juin 2016. Garges-lès-Gonesse

BIBLIOGRAPHIE

ANCTIL F. & DIAZ L. (2015). Développement durable. Enjeux et trajectoires. Laval : Presses de l'Université Laval

BADIE B. & VIDAL D. (Dir.). (2017). *Un monde d'inégalités*. Paris : la découverte

CARON P. & CHATAIGNIER J.M. (2017). *Un défi pour la planète. Les objectifs de développement durable en débat*. Marseille : IRD éditions

COMELIAU C. (Dir.) (2012). *Développement durable et responsabilité citoyenne*. Toulouse : éditions Privat

DUFLO E. (2010). *Le développement humain*. Paris : Le seuil

DURU-BELLAT (2014). *Pour une planète équitable. L'urgence d'une justice globale*. Paris : Editions du Seuil

FELLI R. (2008). *Les deux âmes de l'écologie : une critique du développement durable*. Paris : L'Harmattan

FIALAIRE J. (Dir.) (2008). *Les stratégies de développement durable*. Paris : L'Harmattan.

FIGIERE C., BOIDIN B. & DIEMER A. (2014). *Economie politique du développement durable*. Louvain la Neuve : deboeck. Préface de Sylvie BRUNEL.

JACKSON T. (2010). *Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable*. Bruxelles : de boeck

LASCOUMES P. (2014). *Le développement durable. Une nouvelle affaire d'Etat*. Paris : PUF

LUSSAULT M. (2017). *Hyper-lieux: les nouvelles géographies de la mondialisation*. Paris : Seuil

MANCEBO F. (2012). *Le développement durable*. Paris : Armand Colin

PERRET B. (2008). *Le capitalisme est-il durable ?* Paris : carnetsnord

REBILLARD J. (2008). *La croissance verte. Comment le développement durable peut générer du profit*. Paris : Alban éditions

ROTILLON G. (2008). *Faut-il croire au développement durable ?* Paris : L'Harmattan

RUMPALA Y. (2010). *Développement durable ou le gouvernement du changement total*. Lormont: Editions le bord de l'eau

NUSSBAUM M. (2012). *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste*. Paris : Flammarion

SUBRA P. (2016). *Géopolitique locale. Territoires, acteurs, conflits*. Paris : Armand Colin

THEYS J., DU TERTRE C., RAUSCHMAYER F. (2010). *Le développement durable, la seconde étape*. Paris : La Tour d'Aigues. Editions de l'Aube

VILLALBA B. (2009). *Appropriations du développement durable : émergences, diffusions, traductions*. Villeurbanne d'Asq : Presses Universitaires du Septentrion

VIVIEN F.D. (2005). *Le développement soutenable*. Paris : La découverte

ZACCAI E. (2002). *Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang

SITOGRAFIE

Le projet

<http://www.construisons-europacity.com>

<http://www.grandparisamenagement.fr>

Le débat public :

<https://www.debatpublic.fr/projet-europacity>

<http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-europacity/>

Collectif pour le Triangle de Gonesse

<http://nonaeuropacity.com>

Développement Durable, Transition écologique

<http://www.ccic-cerisy.asso.fr/transitionsecologiquesTM16.html>

<http://lapenseeecologique.com/dossiers-thematiques/>

<http://www.solenvie.com>